



Devis facture nettoyage et caution rendu

Par **Samuel 38**, le **30/05/2023** à **14:15**

Bonjour.

Je viens vers vous pour avoir un renseignement.

J'ai déménagé de mon appartement le 22 Avril, et j'ai rendu les clés le 27 Avril.

J'ai fait mon état des lieux mais rien à été marquer dessus, le problème c'est que je n'ai pas eut de duplicata.

J'ai fait le ménage de départ pièce par pièce malgré le faite que mon chauffe eaux est tombé en panne le jeudi avant mon déménagement. Donc j'ai fait comme j'ai pu.

En début de semaine dernière j'ai reçu mon décompte définitif avec un devis de nettoyage de 850 euros à payer. Ce que je ne comprend pas durant l'état des lieux rien à été dit ni inscrit concernant une entreprise de nettoyage et mon proprio m'a dit qu'il allait faire des travaux pour rafraîchir et remettre l'appartement aux normes, alors pourquoi me faire payer le ménage?

De plus il me rend ma caution s'est à rien y comprendre.

J'ai essayé de l'appeler plusieurs fois mais je n'arrive pas à le joindre pour avoir des explications.

J'aimerais avoir votre avis, est ce une procédure normale et si ce n'est pas le cas comment puis je me retourner .

Merci pour vos retours.

Samuel.

Par **Visiteur**, le **30/05/2023** à **15:22**

Bonjour,

Vous auriez dû récupérer une copie de l'état des lieux ou encore le prendre en photo.

Le bailleur de mauvaise foi a sans doute rajouté ce qui lui convient sur ce document et vous

ne pourrez rien prouver.

Il vous a rendu votre DEPOT DE GARANTIE (pas caution) mais le solde locatif met à votre charge un devis de ménage.

Vous pouvez encore contester ce montant **par courrier RAR** (oubliez téléphone et mail) et demander votre copie de l'état des lieux. Mais il y a peu d'espoir.